



Fonds de stabilisation des organisations non gouvernementales

Rapport annuel 2022-2023

AOÛT | 2024

Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest

If you would like this information in another official language, call us.

Anglais

Si vous voulez ces informations dans une autre langue officielle, contactez-nous.

Français

Kīspin ki nitawihtīn ē nīhīyawihk ōma ācimōwin, tipwāsinān.

Cree

Tłıchq̄ yatı k'èè. Dı wegodı newq̄ dè, gots'ō gonede.

Tłıchq̄

ʔerihł'ıs Dēne Sų́łné yatı t'a huts'elkēr xa beyáyatı theʔą ʔat'e, nuwe ts'ēn yółtı.

Chipewyan

Edı gondı dehgáh got'je zhatié k'éé edat'éh enahddhę nıde naxets'é edahí.

South Slavey

K'áhshó got'jne xadā k'é hederı ʔedjhtl'é yerınıwę nıde dúle.

North Slavey

Jii gwandak izhii ginjik vat'atr'ijáhch'uu zhit yinothan jı', diits'at ginohkhiı.

Gwich'in

Uvanittuaq ilitchurisukupku Inuvialuktun, ququaqluta.

Inuvialuktun

Ĉ'đĸ ħħ'ḅḅΔĊ ΛϳLJΔϳĊ Δḅ'ħĊĊĊ'ḅϳLJħħ', ĐĊĊħ'ḅĊ Đ'ḅĊϳ'ḅḅĊħĊ.

Inuktitut

Hapkua titiqqat pijumagupkit Inuinnaqtun, uvaptinnut hivajarlutit.

Inuinnaqtun

Langues autochtones :

867-767-9346 Ext.71037

867-767-9348

866-561-1664 (sans frais)

867-767-9346 Ext.71037

Message du ministre

Je suis heureux de présenter le rapport annuel du Fonds de stabilisation des organisations non gouvernementales (ONG) pour l'exercice 2022-2023. Ce rapport présente des renseignements sur le rendement, les finances et les activités liés au fonctionnement du Fonds de stabilisation des ONG, administré par le ministère des Affaires municipales et communautaires.

Le présent rapport constitue une étape importante pour améliorer l'évaluation et la transparence de ce Fonds et veiller à ce qu'il continue de fournir un soutien efficace aux ONG des Territoires du Nord-Ouest.

Je tiens à souligner l'important travail des ONG au service des Ténos. Le ministère des Affaires municipales et communautaires et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest se sont engagés à soutenir les organismes qui poursuivent cet important travail.



L'honorable Vince McKay
Ministre des Affaires municipales et
communautaires

Table des matières

Sommaire	Error! Bookmark not defined.
Introduction	Error! Bookmark not defined.
Fonds de stabilisation des ONG	Error! Bookmark not defined.
Plan de mesure du rendement de 2022-2023	Error! Bookmark not defined.
Activités principales	Error! Bookmark not defined.
Processus de demande.....	Error! Bookmark not defined.
Critères d'admissibilité.....	Error! Bookmark not defined.
Évaluations des demandeurs admissibles.....	Error! Bookmark not defined.
Demandeurs admissibles, mais non recommandés.....	8
Tendances 2022-2023	Error! Bookmark not defined.
Financement approuvé 2022-2023.....	Error! Bookmark not defined.
Conclusion.....	Error! Bookmark not defined.
Coordonnées.....	Error! Bookmark not defined.

Sommaire

Le Fonds de stabilisation des organisations non gouvernementales (ONG) offre un soutien à court terme aux ONG offrant des services et des programmes de première nécessité qui appuient les objectifs stratégiques essentiels du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO).

Pour l'exercice 2022-2023, au titre du Fonds de stabilisation des ONG, le ministère des Affaires municipales et communautaires (MAMC) a appuyé 20 projets en cours et un projet d'une année précédente en accordant du financement aux ONG offrant des services et des programmes de première nécessité qui appuient les objectifs stratégiques du GTNO. Neuf autres demandes n'ont pas été approuvées, car le financement était entièrement dépensé.

Introduction

Le présent rapport annuel fournit des données sur les résultats du Fonds de stabilisation des ONG pour 2022-2023.

Le Fonds est un programme du GTNO administré par le MAMC. Le programme aide les ONG financées par le GTNO à faire face à des coûts extraordinaires qui menacent de déstabiliser leurs activités et qui ne sont pas admissibles à un financement supplémentaire dans le cadre de leur accord de contribution principal. La Politique de stabilisation des opérations des organisations non gouvernementales (ONG) a été mise en œuvre en 2009 à titre de programme de contribution axé sur les demandes afin de fournir un soutien à court terme pour aider les ONG à assumer ces coûts et soutenir celles qui offrent aux Ténos des programmes et des services essentiels financés par le GTNO.

Le présent rapport annuel sur le Fonds de stabilisation des ONG 2022-2023 a été préparé conformément aux recommandations issues de l'évaluation du programme.

Fonds de stabilisation des ONG

Reconnaissant que les ONG ténos fournissent des services essentiels qui soutiennent les objectifs en matière de politiques du GTNO, ce dernier a créé en 2009 le Fonds de stabilisation des ONG pour les ONG qui offrent des services aux sans-abri, aux personnes souffrant de dépendances ou aux refuges qui accueillent les femmes et leur famille.

Un soutien financier est disponible pour les ONG admissibles qui :

- œuvrent aux TNO et fournissent au public des programmes ou des services de première nécessité financés par le GTNO;
- reçoivent des fonds du GTNO chaque année pour la prestation de ces programmes ou services de première nécessité et respectent les ententes de financement existantes;
- sont enregistrées et en règle aux TNO, soit à titre de société ou d'association, soit créées en vertu d'une loi territoriale ou fédérale.

Un soutien peut être accordé pour les coûts généraux ponctuels admissibles permettant de stabiliser ou de développer la capacité organisationnelle de gestion des programmes et des services, notamment :

- les frais de gestion générale qui ne peuvent pas être attribués directement à un programme ou à un service précis (exemples : gestion et administration générale, finances et tenue des comptes);
- les frais de gouvernance ou frais liés au conseil d'administration (exemples : formation des administrateurs et des membres du conseil d'administration);
- les frais de développement organisationnel liés à la structure et aux processus de l'organisation;

- les frais supplémentaires de fonctionnement ou d'entretien général qui ne peuvent pas être attribués directement à un programme ou à un service précis. Exemples : coûts généraux de bureau et coûts d'entretien ponctuels

Parmi les exemples de projets antérieurs approuvés, mentionnons l'amélioration des niveaux de service aux petites collectivités, la gouvernance de conseils d'administration, la planification et le développement organisationnels, le soutien à la transition pour stabiliser les opérations et d'autres coûts généraux extraordinaires.

Il s'agit d'un programme fondé sur la présentation de demandes et les ONG doivent présenter une demande chaque année pour recevoir du financement. Le montant maximal est de 50 000 \$ par année par organisation. La demande de financement auprès du Fonds pour la stabilisation des ONG dépasse normalement le budget annuel disponible, et des approbations de financement partielles peuvent être utilisées pour augmenter le nombre d'organisations soutenues par an.

Plan de mesure du rendement 2022-2023

Pour aider à maintenir l'efficacité du Fonds de stabilisation des ONG, on a établi des mesures de rendement dont l'année de référence est 2020-2021. Le rendement du Fonds en 2022-2023 servira de référence pour d'autres mesures de rendement à l'avenir.

Résultat attendu	Mesure de rendement	Montant de base	Cible	Résumé de 2022-2023
Résultats				
1,1 Appels de demandes	Nombre d'appels de demandes par exercice	Un appel de demandes par exercice, conformément à la Politique liée à la stabilisation des activités des organisations non gouvernementales	Un appel de demandes sera publié chaque printemps.	L'appel de demandes s'est déroulé du 23 mai 2022 au 17 juin 2022.
1,2 Évaluations des demandes	Nombre de demandes évaluées par exercice	22 demandes évaluées en 2020-2021	Deux demandes évaluées par région pour un total de plus de dix demandes par année	En 2022-2023, les 29 demandes ont été évaluées comme suit dans les différentes régions : Dehcho : 1 Inuvik : 1 Slave Nord : 21 Sahtu : 1 Slave Sud : 5

1,3 Projets financés	Nombre de projets financés par exercice	Au moins 14 projets 700 000 \$ ÷ 50 000 \$ = 14	Supérieur à 14	En 2022-2023, 21 demandes ont été financées, 20 ont été présentées en 2022-2023 et une en 2021-2022, dans le cadre d'un projet pluriannuel.
-------------------------	--	--	----------------	---

Principales activités

Processus de demande

Un appel public de demandes au titre du Fonds de stabilisation des ONG pour 2022-2023 a été lancé le 23 mai 2022 et la date limite de présentation des demandes était le 17 juin 2022. Vingt-neuf (29) demandes ont été reçues de la part d'ONG, dont 21 de Yellowknife, 5 de la région du Slave Sud, 1 de la région de Beaufort Delta, 1 de la région du Sahtu et 1 de la région du Dehcho. Le financement total demandé pour 2022-2023 s'élevait à 1 221 433 \$.

En plus des 29 demandes, une demande pour un projet pluriannuel se terminant en 2022-2023 a été préapprouvée dans le Slave Sud pour 33 655 \$. Pour les besoins du rapport, seules les 29 demandes effectuées et évaluées en 2022-2023 sont prises en compte dans les données du présent rapport, sauf indication contraire.

Examen d'admissibilité

Toutes les demandes ont fait l'objet d'un examen pour vérifier l'admissibilité des ONG conformément aux critères énoncés dans la Politique liée à la stabilisation des activités des organisations non gouvernementales. Les demandes jugées admissibles l'ont été sur la base des principes suivants, à savoir que l'ONG doit :

- A. fournir des services de première nécessité financés par le GTNO;
- B. recevoir des fonds de la part du GTNO;
- C. être enregistrée et en règle aux TNO en tant que société, association, ou autre organisation créée en vertu d'une loi territoriale ou fédérale;

Les vingt-neuf demandes reçues en 2022-2023 ont été retenues. Aucune demande n'a été jugée inadmissible; cependant, certaines demandes comportaient des dépenses non admissibles en vertu de la Politique liée à la stabilisation des activités des organisations non gouvernementales.

Les résultats de cet examen ont été communiqués par écrit à tous les demandeurs dans les trois semaines suivant la date limite de soumission des demandes.

Évaluation des demandes admissibles

L'évaluation des demandes admissibles a été effectuée conformément à la Politique liée à la stabilisation des activités des organisations non gouvernementales. Les demandes ont été classées par ordre de priorité en fonction des principes suivants :

- A. Les ONG offrant des programmes et des services qui :

- aident à répondre aux besoins essentiels des Ténois en matière d'alimentation et de logement;
- offrent du soutien social dans les collectivités;
- renforcent les capacités des personnes au moyen de l'éducation, de la formation et du perfectionnement des compétences.

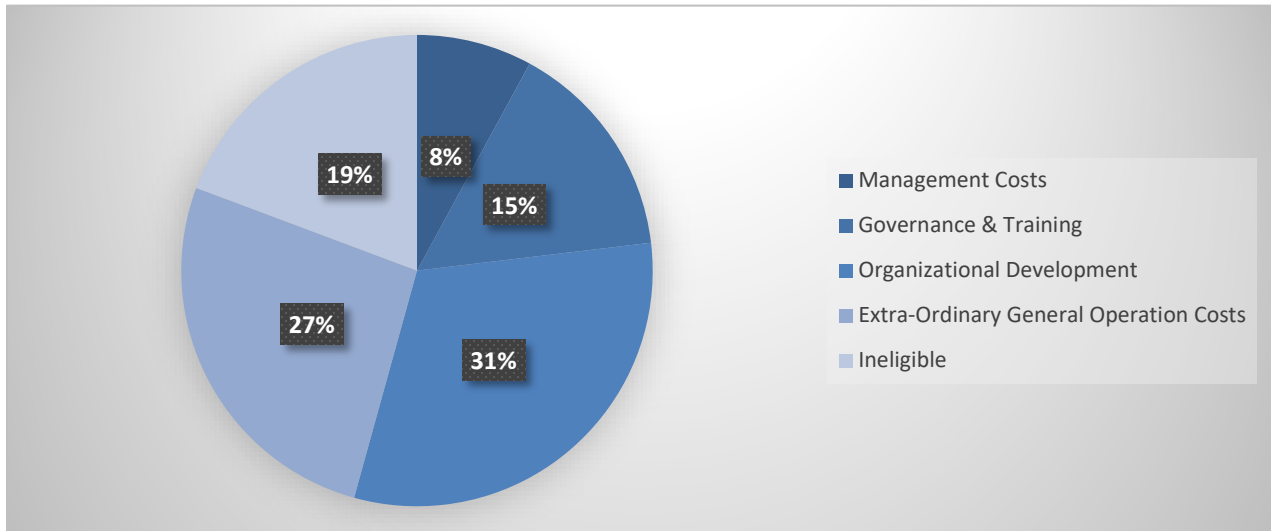
Les demandes précitées prévalent sur celles des organisations qui offrent des services moins essentiels comme des programmes culturels ou récréatifs.

- B. Les projets collaboratifs ou ceux profitant à plusieurs ONG prévalent sur les projets qui ne profitent qu'à l'ONG présentant la demande.
- C. Les coûts de gestion (administration générale, gestion, finances et tenue de livres), la gouvernance et le développement organisationnel (le développement stratégique ou l'expansion ont priorité sur les coûts d'exploitation généraux extraordinaires – coûts de bureau, services publics, entretien et rénovations).
- D. Les projets qui n'ont jamais reçu de subvention (les nouveaux projets) prévalent sur les projets semblables aux projets déjà financés les années précédentes pour une même ONG.

Demands admissibles, mais non recommandés

Sur les 29 demandeurs admissibles, les trois demandes les moins bien notées (selon l'évaluation ci-dessus) n'ont pas été recommandées; la demande dépassait le budget annuel disponible.

Types de financement demandé en 2022-2023



Tendances 2022-2023

Comme en 2021-2022, voici les coûts de projet inadmissibles demandés par les ONG pour les projets de stabilisation : capitaux à plus long terme, embauche de personnel permanent et financement de programmes. Voici quelques exemples de demandes de coûts de projet admissibles : transitions administratives, formation des membres du conseil d'administration, planification stratégique, communication et renforcement des capacités, et coûts extraordinaires de fonctionnement général, tels que de nouveaux systèmes de sécurité.

Les demandes provenant d'organisations ayant déjà bénéficié du Fonds de stabilisation des ONG sont fréquentes. En 2022-2023, 59 % ou 17 propositions de projets ont été reçues d'ONG dont les projets ont été approuvés en 2021-2022. Les demandeurs ont signalé un manque de financement des opérations dans le cadre d'autres programmes du GTNO pour maintenir leur capacité d'offrir des services ou des programmes de première nécessité du GTNO.

Les projets approuvés en 2022-2023 ont eu des résultats positifs, notamment : planification stratégique et règles de gouvernance; formation et perfectionnement en matière de politiques, de communications, d'intégration, de diversité et de gestion des risques; systèmes financiers et comptables et formation dans ce domaine; modernisation des actifs, et rénovations mineures.

Financement approuvé en 2022-2023

	Organisation	Aide financière approuvée*
1	Association communautaire pour les personnes âgées Avens	50 000 \$
2	Société Les enfants d'abord	25 000 \$
3	Centre d'amitié du Dehcho	45 000 \$
4	Centre d'aide aux familles	50 000 \$
5	Coalition des familles d'accueil	26 500 \$
6	Foxy	33 500 \$
7	Habitat pour l'humanité	39 000 \$
8	Conseil pour les personnes handicapées de Hay River	50 000 \$
9	Club de ski de Hay River	33 655 \$**
10	Inclusion NWT	4 691,28 \$
11	Société d'habitation Ka'sho Got'ine	50 000 \$
12	Administrations municipales des Territoires du Nord-Ouest (LGANT)	30 500 \$
13	Conseil pour les personnes handicapées des TNO	50 000 \$
14	Conseil d'alphabétisation des TNO	50 000 \$
15	Société des aînés des TNO	5 000 \$
16	Armée du Salut	50 000 \$
17	SideDoor (Home Base Yellowknife)	35 000 \$

	Organisation	Aide financière approuvée*
18	Conseil sur la condition de la femme des TNO	20 000 \$
19	Women’s Society de Yellowknife	45 000 \$
20	YWCA des TNO	4 000 \$
21	Centre d’amitié Zhahti Koe	36 808,72 \$
	Financement total approuvé	733 655 \$

*Les fonds approuvés ont été attribués en fonction des demandes, le montant total maximum autorisé étant de 50 000 \$.

- La Société Les enfants d’abord, Foxy, la Women’s Society de Yellowknife et le YWCA des TNO ont reçu moins que ce qui avait été demandé, car ces organisations avaient des coûts de projet inadmissibles en vertu de la Politique liée à la stabilisation des activités des organisations non gouvernementales.
- Le financement accordé au Centre d’amitié Zhahti Koe était inférieur à sa demande en raison de l’épuisement du budget annuel disponible.

** Financement extraordinaire approuvé

Conclusion

Le Fonds pour la stabilisation des ONG aide les ONG financées par le GTNO qui offrent des programmes et des services essentiels aux Ténos à obtenir un financement extraordinaire à court terme pour renforcer et stabiliser leurs capacités. Compte tenu des options de financement limitées offertes par les gouvernements et les sources privées et des besoins accrus en matière de services et de programmes aux TNO, le MAMC prévoit que le programme continuera d’être sursouscrit.

Le MAMC invite les intervenants et le public à lui faire part de leurs commentaires sur les enjeux, les préoccupations et les améliorations possibles.

Coordonnées

Sports, loisirs et jeunesse
 Ministère des Affaires municipales et communautaires
 Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
 C. P. 1320
 Yellowknife NT X1A 2L9
Téléphone : 867-767-9166, poste 21109
Courriel : Youth And Volunteer@gov.nt.ca

Site Web : www.maca.nt.ca